



CFDT-Culture Section RMN
8 rue Saint Fiacre
75002 Paris
Tél. : 01 40 13 41 97
Fax : 01 40 13 44 35
cfdt@rmn.fr

« *Votre première mission sera de mettre en œuvre l'objectif de démocratisation culturelle.* »

(août 2007, Lettre de mission à Christine Albanel par le Président de la République).

Les conférenciers de la RMN, très conscients de l'évolution du paysage culturel et de son impact sur les conditions d'emploi, ont demandé dès 2000 que soit engagée une vraie réflexion sur le métier (formation, journée de travail, temps de préparation, bas indices, recrutement, évolution de carrière...).

Pour toute réponse, en mai 2006, un projet de transfert d'une partie de l'activité vers les EPA a été amorcé.

Pour rappel

2007

03 août : les organisations syndicales RMN rencontrent le nouveau cabinet et la DMF.

17 décembre : le cabinet annonce : « *le principe de transfert global de l'activité vers les EPA est abandonné* », cependant le transfert *individuel* reste une démarche possible.

26 décembre : le rapport d'Eric Gross, *Un enjeu reformulé, une responsabilité devenue commune*, est remis aux Ministres de la Culture et de la Communication et de l'Education nationale.

2008

10 janvier et 26 février : deux séries de questionnaires sont envoyées à 110 conférenciers, 5 salariés répondent être effectivement intéressés par un entretien avec un EPA. **A ce jour, aucune suite n'a été donnée par les sites.**

26 février : courrier CFDT/CFE-CGC à J.F. Hébert, Directeur du cabinet, au sujet d'un article du magazine interne du Ministère de la Culture très clairement désobligeant pour les conférenciers et le public.

Début mars : en réponse au rapport Gross sur la médiation culturelle, la CFDT rédige un dossier de 30 pages de propositions.

11 mars : une délégation CFDT est reçue au Ministère par Eric Gross, afin d'échanger sur l'intérêt des musées dans le parcours scolaire et le rôle des conférenciers dans les relations école-patrimoine.

29 avril : la RMN organise une réunion avec les OS afin d'amorcer une réflexion suite aux deux séries de questionnaires. On annonce une mesure catégorielle en faveur des plus bas indices et l'organisation d'un colloque annuel sur la médiation culturelle (cette idée a été formulée dès 2006, dans le cadre du transfert).

Aujourd'hui

1- Aucun calendrier de réunions n'est programmé.

Ce calendrier avait pourtant été annoncé par la DRH lors de la réunion du 29 avril. On semble croire que les conférenciers pourront se satisfaire d'un colloque cosmétique alors que leurs conditions d'activité s'aggravent.

2- Le rapport Guillon, audit destiné à examiner les coûts facturés par la RMN aux sites pour les visites-conférences, est littéralement enterré depuis près de 2 mois.

Pour quelles raisons ? Les conclusions seraient-elles gênantes pour certains ?

3- Des commentaires navrants sont formulés par des personnels ponctuels vis-à-vis de salariés aux missions pérennes et relayés par le journal interne de la RMN (cf RMN Info n°266 et tract CFDT 28 mai 2008).

Quelle suite la RMN, employeur des conférenciers, entend-elle donner à ces indélicatesses ?

Pour autant, deux ans plus tard, sommes-nous revenus à la case départ ?

Non, une différence d'importance est apparue : nombreux sont ceux qui, dans les sites et au Ministère de la Culture, sont désormais conscients de la spécificité de notre activité et de l'intérêt de la mutualisation, en terme d'économies, comme de facilité de gestion. La RMN par sa double nature (l'activité commerciale compensant les missions de service public) est le meilleur opérateur.

D'autres s'obstinent, prouvant aux personnels de terrain, soit leur méconnaissance de la réalité de l'activité à ce jour (hyper fréquentation), soit leur mépris complet pour le public (« qui prendra ce qu'on lui donnera »). La seule réponse qu'ils formulent est *l'externalisation* vers d'autres prestataires que la RMN.

Que signifierait au juste l'externalisation de cette activité ?

- la fin des politiques culturelles des sites envers les publics scolaires, du champs social et en difficulté.

- Soyons clairs, ces publics n'enrichissent pas l'activité, c'est bien pour cela qu'il s'agit d'une mission de service public et que la structure de la RMN est parfaitement adaptée. Les entreprises uniquement commerciales n'ont ni la pratique de ces publics, ni l'intérêt économique de les développer.
- On laisserait donc cette activité à la RMN et à ses conférenciers expérimentés ? Il y aurait ainsi sur les sites deux types de publics (ceux qui paient et ceux qui coûtent) et deux types de conférenciers (ceux qui s'adressent aux adultes en bonne santé, et ceux qui s'adaptent spécifiquement aux autres) ?

- des difficultés de gestion des plannings.

- On s'étonnera que ceux qui trouvent à l'externalisation toutes les vertus ne soient pas plus à l'écoute des équipes de réservation. Si une partie de l'activité est externalisée (en dehors de la RMN), les affectations et les remplacements sont encore plus complexes : deux catégories de conférenciers pour deux catégories de publics.
- Dans le cadre de sa mission de service public, la fonction du SVCF (service des visites-conférences) de la RMN est d'appuyer les demandes des sites. On peut difficilement imaginer qu'une entreprise seulement commerciale trouve un intérêt économique à créer un second SVCF.

- une plus grande pénibilité.

L'activité s'enrichit de la variété des groupes accueillis au sein d'une même journée, mais aussi au sein d'une même semaine. En effet, travailler une journée sur un site hyper fréquenté ou sur un établissement plus en marge des circuits touristiques n'a pas le même effet sur le conférencier dont le métier est inscrit par la médecine du travail dans la catégorie « à risque ».

- un appauvrissement de l'offre culturelle.

L'expérimentation sur certains sites et avec certains publics permet de proposer à d'autres de nouveaux sujets et des pratiques de médiation inventives.

- un « produit » différent.

- Précisons que le conférencier RMN, intégré au musée, travaillant avec les conservateurs, le service des publics et le service culturel, habitué de la documentation et régulièrement formé (en langue, informatique ou pratiques de médiations) participe à l'élaboration de la politique culturelle. Comment facturera-t-on ce *temps hors conférence* à d'autres entreprises que la RMN ?
- Le conférencier, grâce à sa familiarité avec un site, a aussi la capacité de réagir aux demandes des groupes : telle peinture plutôt que telle autre, un thème finalement un peu différent de celui indiqué lors de la réservation, une orientation spécifique du discours... De même, il pallie et explique la fermeture d'une partie des salles du musée ou l'absence d'œuvres, il clarifie les choix muséographiques des conservateurs. Comment répondre s'il n'est que « de passage » au musée ?

Précariser le métier, sacrifier une partie du public, appauvrir les contenus, chercher de chimériques économies en externalisant, c'est – nous en sommes convaincus – faire le contraire de la volonté politique ainsi exprimée :

« Votre première mission sera de mettre en œuvre l'objectif de démocratisation culturelle. » (août 2007, Lettre de mission à Christine Albanel par le Président de la République).

Souhaitons que les agents du Ministère, les personnels de ses opérateurs et des sites, s'associent à cette mission que **les conférenciers, par leur aptitude unique, remplissent depuis 1992 à la**

RMN. Elle devrait être préservée au lieu d'être attaquée.

Professionnaliser le discours sur les collections pour mieux accueillir et enrichir les publics, cette spécificité française devrait être une de nos fiertés.